

Réunion d'information et de concertation sur les rythmes scolaires

jeudi 12 juin 2014 (18 h 30 – 20 h 30)

Intervenants :

Daniel Labaronne, maire de Bléré – **Jean-Pierre Bouvier**, adjoint en charge des affaires scolaires
- **Sylvie Fouque**, directrice de l'école élémentaire – **Philippe Lemaire-Cardoen**, directeur de l'école maternelle – **Alex Papin**, représentant la direction départementale de la jeunesse et des sports (D.D.J.S.).

En introduction, **Monsieur le Maire** rappelle que la nouvelle équipe municipale n'est installée que depuis le 2 juin et qu'elle n'a que quatre semaines pour mettre en place la réforme des rythmes scolaires.

Depuis le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, toutes les municipalités ont obligation d'assurer l'organisation de cette réforme pour la rentrée 2014. Au delà de cette obligation, Monsieur le Maire précise que lui même et son équipe sont tout à fait favorables à cette réforme qui représente une réelle opportunité pour deux raisons :

- elle facilite les apprentissages fondamentaux (la France est le pays d'Europe où la journée scolaire est la plus longue) ;
- elle place l'enfant au cœur d'une réflexion au sein de toute la communauté éducative.

Toutefois, considérant la situation particulière de Bléré due au décalage de l'élection municipale, Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, a demandé le report de la mise en œuvre à Monsieur le D.A.S.E.N. (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale). Celui-ci a répondu qu'il lui était impossible de répondre favorablement à cette demande.

Monsieur le Maire précise ses objectifs :

1. Que tout fonctionne à la rentrée, au niveau de l'accueil, de l'organisation, de la sécurité et de l'information des parents.
2. Que le dispositif mis en place soit de qualité au niveau des intervenants et au niveau des activités qui devront être de type « apaisant » pour les enfants.

La méthode retenue est celle du pragmatisme, du réalisme, en prenant pour base le dispositif élaboré par l'équipe précédente et en s'appuyant sur la concertation, la consultation, l'observation.

Un comité de pilotage, constitué de tous les représentants de la communauté éducative sera mis en place dès la rentrée. Il aura pour tâche de faire évoluer le système dans un climat de confiance.

Mme S. Fouque fait un rappel de l'historique de l'élaboration du projet actuel.

Dès le 30 janvier 2013, les directeurs d'école ont été réunis par l'Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale qui a rappelé qu'il fallait tenir compte des spécificités locales.

A Bléré, la pause du midi posait problème et la réflexion était engagée sur ce point depuis 3 ans. 200 enfants déjeunant dans la même salle au même moment, les enseignants signalaient l'énerverment et la fatigue des élèves amenant des problèmes de discipline, de manque de respect des adultes et d'accidents dus à cette situation. Malgré la surveillance effectuée par les enseignants eux-mêmes, le bruit dans le restaurant scolaire était important. L'idée est alors venue de réorganiser cette pause méridienne en y proposant les nouveaux TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le 4 février 2013, un courrier dans ce sens était adressé à la Mairie.

Fin février 2013, un questionnaire aux familles était élaboré par la Mairie et l'A.P.E. Sur 300 questionnaires distribués, 173 ont été retournés demandant à 63 % le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Une commission était créée en mars comportant 2 enseignants de chacune des 2 écoles, des parents d'élèves, la Directrice Générale des Services de la Mairie et l'adjointe en charge des affaires scolaires.

L'idée a été de partager les élèves en 2 groupes, pendant que les uns déjeunent, les autres sont en

activités périscolaires. On diminue ainsi de moitié les élèves présents dans la salle à manger et dans la cour de récréation. Ce qui permet la reprise des cours dans un climat plus serein.

Un planning des activités envisageables a été établi en janvier 2014.

Madame S. Fouque rappelle que le questionnaire aux parents avait établi à 83 % la préférence des cours le mercredi matin, plutôt que le samedi matin. Elle signale d'ailleurs qu'en Indre-et-Loire, aucune commune n'a placé les cours le samedi matin (comme l'aurait permis le décret par dérogation).

M. P. Lemaire-Cardoen précise que la gestion du repas de la pause du midi est également très difficile pour les maternelles (plus de 100 enfants dans la salle à manger). Il lui paraît indispensable d'extraire les enfants de Petite Section de tous les temps collectifs, ce qui signifie les prendre en charge dès la fin du repas pour les préparer à la sieste. Son objectif est de diminuer les temps collectifs pour les autres élèves. Signalons que les groupes de TAP seront ainsi de 14 alors qu'ils seront de 18 pour les élèves de l'école élémentaire.

Madame S. Fouque précise que la demande des enseignants était un réel aménagement du temps de la pause méridienne (pour répondre aux difficultés signalées), sinon, les enseignants auraient souhaité que les TAP aient lieu après la classe.

M. J.P. Bouvier informe de la création rapide du comité de pilotage. Il aura pour tâche d'assurer le suivi du dispositif en repérant toute difficulté dans sa mise en œuvre et en proposant les améliorations du dispositif susceptibles de pallier les dysfonctionnements. Il réfléchira en outre à toute évolution qu'il estimera nécessaire dans l'intérêt des élèves. Il intégrera dans sa réflexion la transformation de la garderie actuelle en A.L.S.H. (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), agréé par la D.D.J.S. Le fonctionnement sera ainsi global avec les TAP et permettra un financement par la C.A.F.

Il présente la grille. 3 jours de TAP (lundi, mardi, jeudi) d'une heure :

Pour le cycle III de 12 h à 13 h, puis repas à 13 h.

Pour le cycle II et les maternelles (MS et GS), repas à 12 h, TAP de 13 h à 14 h.

Il précise que tout doit être prêt rapidement pour que les familles puissent faire leur choix d'activités.

Il lance un appel à candidatures car il manque encore quelques animateurs.

Il précise que le cycle des activités sera de 12 semaines pour l'école élémentaire, avec changement à chaque « trimestre », il sera de 7 semaines pour les maternelles, avec changement à chaque vacances.

M. A. Papin rappelle qu'exceptionnellement, le D.A.S.E.N. a donné son accord pour éventuellement apporter des modifications à l'organisation dès janvier 2015, si besoin est.

Le débat est ouvert.

- Question de la salle : *Quels seront les nouveaux horaires ?*

Madame S. Fouque : lundi, mardi, jeudi : 9 h – 12 h / 14 h – 16 h 15

mercredi : 9 h – 12 h

vendredi : 9 h – 12 h / 13 h 30 – 15 h 45

Il y aura donc 3 h de TAP par semaine.

M. P. Lemaire-Cardoen : La durée de TAP est retenue à 1 h car il est difficile, avec le temps d'installation voire de déplacement, d'organiser une activité sur moins de temps.

La loi impose que la pause méridienne soit d'1 h 30 au moins entre les cours.

- Question de la salle : *Qu'en est-il du vendredi ?*

Madame S. Fouque : La pause sera d'1 h 30, sur la même organisation qu'actuellement.

• Question de la salle : *Est-il raisonnable de faire faire du sport à 12 h sans avoir mangé ou juste après avoir mangé à 13 h ?*

M. J.P. Bouvier : Il s'agira d'activités de découverte, d'éveil, pas de pratique intensive. A chaque activité une période de retour au calme sera prévue.

M. P. Lemaire-Cardoen : Nous avons conscience du problème du repas tardif. Les objectifs et les conditions d'intervention seront bien définis. Il s'agira d'un moment de détente.

• Question de la salle : *Avec des groupes de 18, il va falloir trouver beaucoup de lieux.*

M. J.P. Bouvier : Nous avons assez de lieux. D'autre part, les enseignants qui interviennent dans les TAP utiliseront leur classe.

M. P. Lemaire-Cardoen : Si nous avons opté pour des TAP après la classe, il aurait fallu trouver deux fois plus de lieux.

De plus, nous avons choisi que la maternelle et l'élémentaire aient les mêmes horaires pour que ce soit plus facile pour les familles.

Peut-être faudra-t-il, au cours des réflexions du Comité de Pilotage, réfléchir à une autre organisation ?

• Question de la salle : *Y aura-t-il une garderie le mercredi à 12 h et le vendredi à 15 h 45 ?*

M. J.P. Bouvier : Oui. Et nous envisageons une cantine également le mercredi.

• Question de la salle : *Ces garderies seront-elles gratuites ?*

Monsieur le Maire : Nous n'avons pas encore abordé cette question au sein de l'équipe municipale. Mais nous faisons de la réussite de cette réforme une priorité politique, elle sera donc une priorité budgétaire.

M. A. Papin : La tendance dans les communes du département est à la gratuité d'une garderie jusqu'à 16 h 30.

Le coût moyen de cette réforme pour les communes est entre 150 et 260 euros par élève.

Aujourd'hui, à Bléré, le financement par la C.A.F n'est pas possible mais le comité de pilotage par la transformation de la garderie en A.L.S.H et l'écriture d'un P.E.D.T (Projet Éducatif Territorial) pourra obtenir l'agrément D.D.J.S qui autorisera ce financement.

• Question de la salle : *La pause méridienne devant être d'1 h 30 minimum, avez-vous obtenu une dérogation ?*

Madame S. Fouque : Il s'agit d'1 h 30 minimum entre les temps d'apprentissage. Les TAP ne sont pas un temps d'apprentissage.

• Question de la salle : *Les TAP seront-ils obligatoires ?*

M. J.P. Bouvier : Non. Mais nous pensons qu'avec le choix entre 6 à 8 activités, tous les élèves trouveront quelque chose qui leur corresponde. Nous prévoyons des TAP sans activité spécifique.

Un parent pourra prendre son enfant à 12 h et le ramener à 14 h, voire à 13 h (mais pas à 13 h 30).

• Question de la salle : *Qu'en est-il du ramassage scolaire ?*

M. J.P. Bouvier : Cela relève de la compétence de la Communauté de Communes. La municipalité précédente a dit que c'était réglé, c'est-à-dire que les horaires de ramassage scolaire s'adapteront aux nouveaux horaires.

• Question de la salle : *Y aura-t-il assez de place à la garderie ?*

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'estimation du nombre d'enfants concernés. Nous nous adapterons. La réflexion sera menée pour la transformation de la garderie en A.L.S.H agréée avec des normes de surface minimale par enfant.

• Question de la salle : *Des écoles dans le département reviennent sur le projet initial, quelle est la tendance actuelle ?*

M. A. Papin : Ce n'est pas la pause méridienne. La tendance est actuellement sur une organisation

avec 2 jours longs, 2 jours courts.

- Question de la salle : *Pour respecter les rythmes biologiques de l'enfant, il est étonnant de prévoir un repas à 13 h. Peut-on envisager une alternance grands-petits pour le repas. Pourquoi les petits ne mangeraient-ils pas à 11 h 30 ?*

Monsieur le Maire : Nous nous livrons à un exercice d'humilité. Ce système n'est peut-être pas le meilleur mais il a le mérite d'exister. Tenus par le temps nous le mettons en place tel quel mais nous faisons preuve de bonne volonté et étudierons toutes les possibilités de l'améliorer, aidés en cela par la concertation et par le comité de pilotage.

- Question de la salle : *Quand se fera la composition des groupes ? Et comment se fera la sélection ?*

Madame S. Fouque : Avant la fin de l'année scolaire, chaque famille établira un ordre de choix : 1, 2, 3. La répartition des élèves dans les groupes sera réalisée par les enseignants en tenant compte des demandes. Les inscriptions seront ensuite faites pour que dès la rentrée, les TAP puissent commencer.

- Question de la salle : *Peut-on envisager, dans les ateliers de maternelle, une préparation d'un spectacle de fin d'année ?*

M. P. Lemaire-Cardoen : L'idée est séduisante et a déjà été réfléchi mais on se heurte au manque d'une salle assez spacieuse pour accueillir toutes les familles.

- Question de la salle : *Qui accompagnera les enfants dans les déplacements vers le dojo ?*

M. J.P. Bouvier : L'animateur lui-même. Il est légal qu'un accompagnateur suffise. En revanche, s'il y a déplacement des maternelles, nous prévoyons un encadrement à deux accompagnateurs pour 14 enfants.

- Question de la salle : *Un enfant fera donc la même activité toute la semaine ?*

Madame S. Fouque : Non. Il fera 3 activités différentes sur les 3 heures.

Certains élèves seront par ailleurs concernés par les A.P.C., Activités Pédagogiques Complémentaires qui ont remplacé l'aide personnalisée.

Les enfants qui mangent ponctuellement au restaurant scolaire auront d'ailleurs la possibilité de venir ponctuellement aux TAP. Le point sera fait chaque matin par les enseignants.

Peut-être faudrait-il aussi prévoir des « TAP à ne rien faire » ?

- Question de la salle : *Est-ce que certains enfants de moyenne section pourront bénéficier de la sieste ?*

M. P. Lemaire-Cardoen : Nous avons prévu de leur réserver une dizaine de lits, jusqu'à la Toussaint.

- Question de la salle : *Une aide aux devoirs sera-t-elle organisée le soir ?*

M. J.P. Bouvier : Ce point n'a pas été évoqué. Nous y réfléchissons.

- Question de la salle : *Quel sera le coût de cette réforme pour la commune ?*

Monsieur le Maire : Une enveloppe de 40 000 euros a été budgétée par la municipalité précédente pour le premier trimestre. Nous avons la volonté politique de faire fonctionner cette réforme et de l'améliorer. Si nous dépensons plus pour la mise en œuvre de cette réforme, il faudra dépenser moins sur d'autres postes budgétaires. Nous sommes tenus à la rigueur budgétaire. Par conséquent, des économies devront être réalisées, notamment dans les dépenses de fonctionnement de la commune.

En conclusion, Monsieur le Maire se félicite de la richesse du débat. Il remercie les membres de la communauté éducative : parents, animateurs, élus et enseignants qui se mobilisent pour faire de la réforme des rythmes scolaires, et de la mise en œuvre des temps d'activités périscolaires, une réussite pour les enfants de Bléré.